



Bulletin
d'Information

N°8 - Janvier 2020

Communes Délégées de :

Faverolles
Loubaresse
Saint-Just
Saint-Marc

Le Maire, les Maires délégués et le conseil municipal vous présentent tous leurs vœux pour une belle année 2020, en pleine santé, dans la joie et la sérénité.

Les prochaines échéances électorales se dérouleront les 15 et 22 mars 2020 et permettront d'installer un nouveau conseil municipal pour une durée de six ans.

La commune de Val d'Arcomie créée le 1er janvier 2016 est aujourd'hui en ordre de marche. Cette démarche innovante nous a permis d'augmenter les ressources. De nombreux projets ont pu être réalisés sans solliciter de nouveaux emprunts et l'endettement de la commune diminue.

Après quatre mandats d'élu dont trois en tant que maire, j'ai décidé de passer le relais et je tiens, par ces quelques mots, à vous remercier tous de la confiance que vous avez su me témoigner et me renouveler durant ces nombreuses années.

Bruno Paron



Sommaire

Classement des
Gorges
de la Truyère

P2

Scot Est-Cantal

P3

Elections
Municipales

P4

Projets

P5

Brèves

P6 à P8

Manifestations

P8

Imprimé par la
Mairie de Val d'Arcomie

Site Internet : valdarcomie.fr

Classement des gorges de la Truyère

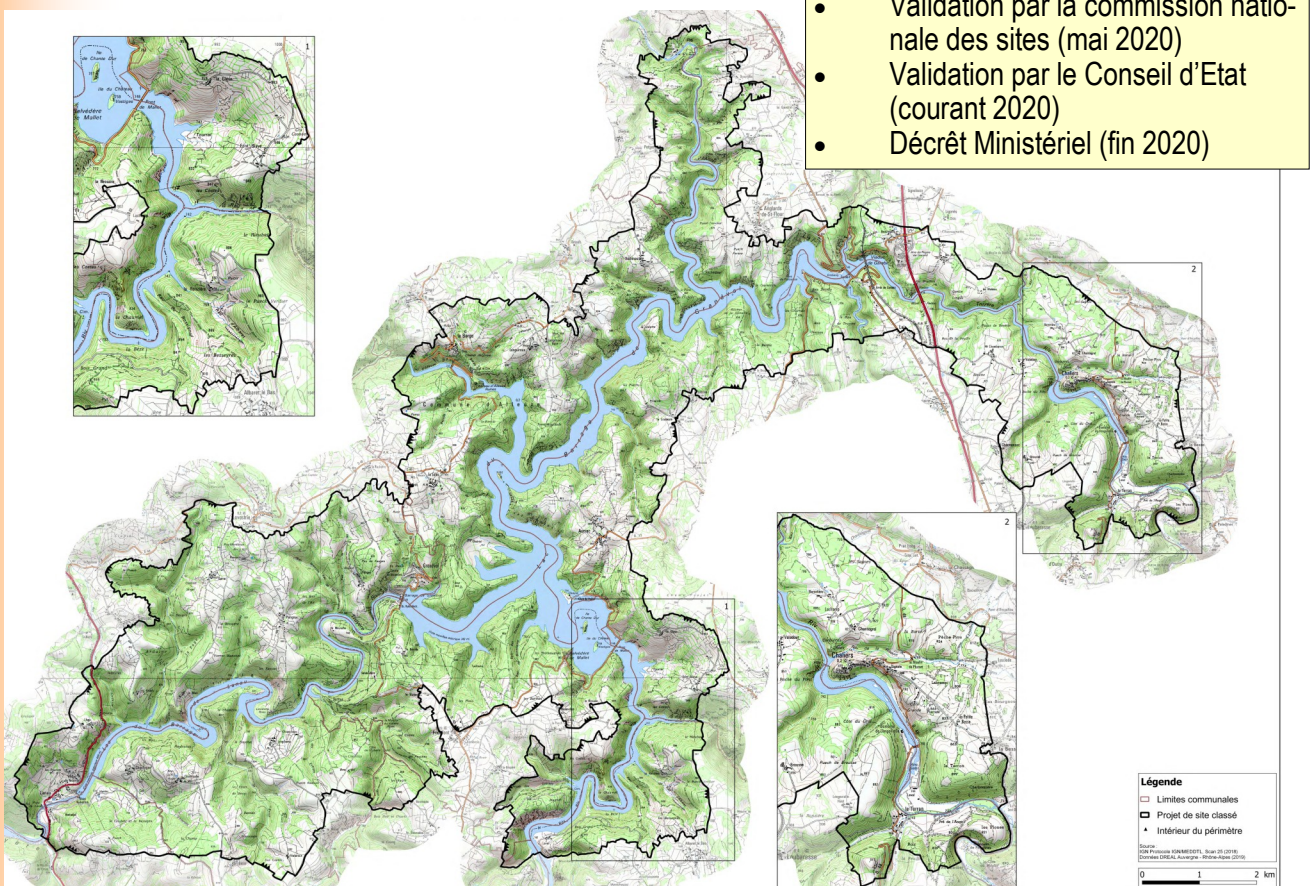
Le précédent bulletin municipal vous avait présenté le projet de classement des gorges et vallées ennoyées de la Truyère, un peu avant l'enquête publique s'y rattachant. L'enquête s'est terminée en septembre 2019 et a permis d'arrêter une carte géographique et cadastrale du projet.

Pour rappel, le classement permet de protéger des monuments naturels et des sites dont la conservation et la préservation présentent, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général. L'objectif est de conserver les caractéristiques du site et de le préserver de toute atteinte grave. Ainsi, les monuments naturels ou les sites classés ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou leur aspect sauf autorisation spéciale du Ministre en charge des sites ou du Préfet. Cette règle s'applique à l'intérieur d'un périmètre qui est cartographié et décrit littéralement dans le décret de classement. Le département du Cantal dispose de 6 sites classés dont le dernier est celui des Monts du Cantal, classé en 1985. Il a depuis obtenu le label Grand Site de France en 2012, label renouvelé en début d'année 2019. Le classement des gorges de la Truyère est une chance pour notre commune de préserver et de mettre en avant la beauté naturelle de ce territoire.

Les cartes détaillées (et notamment la carte cadastrale, parcelle par parcelle, du projet) sont consultables sur le site de la commune <http://valdarcomie.fr>.

Prochaines étapes :

- Validation par la commission nationale des sites (mai 2020)
- Validation par le Conseil d'Etat (courant 2020)
- Décret Ministériel (fin 2020)



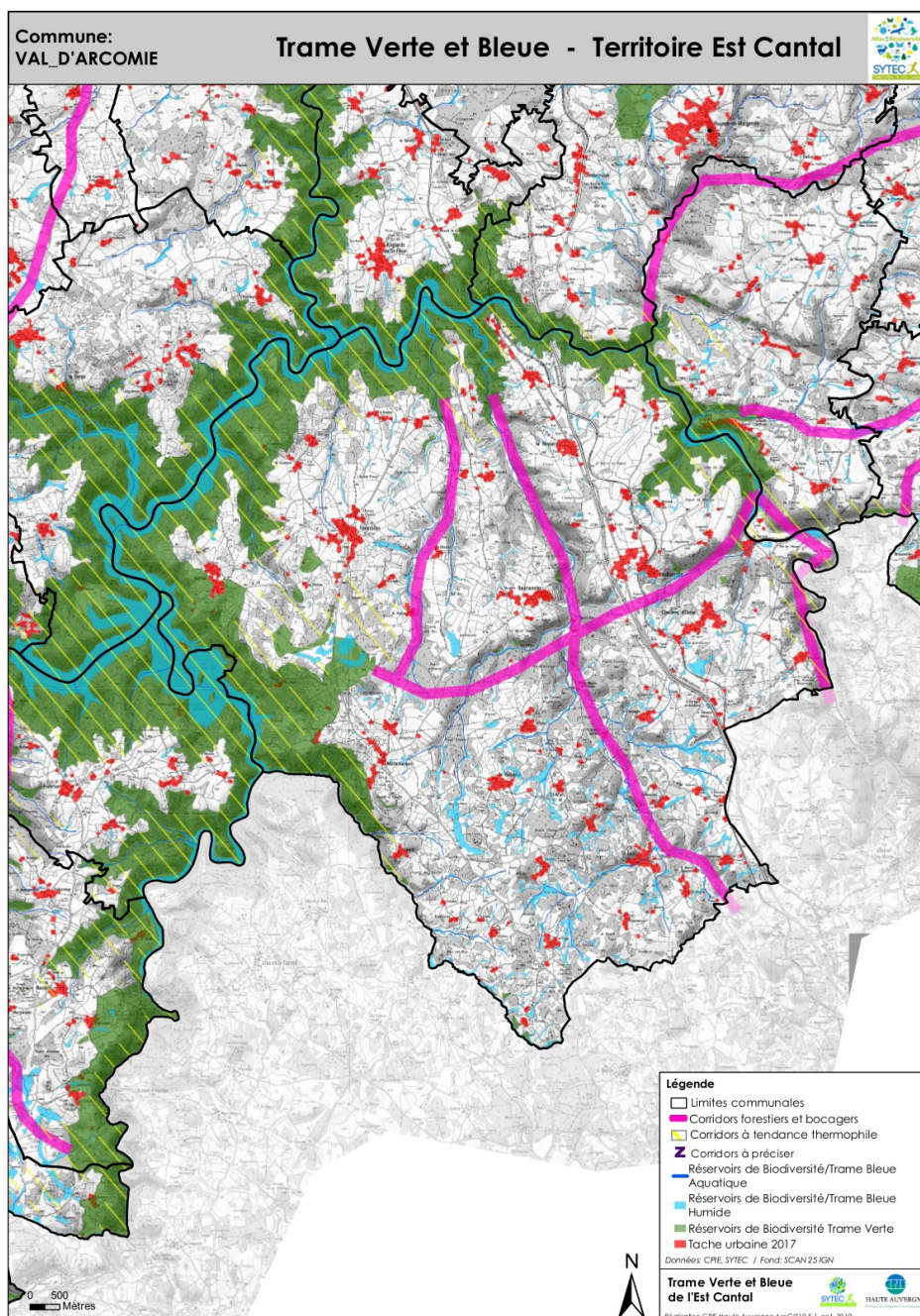
SCOT Est-Cantal

Le Schéma de COhérence Territoriale (SCOT) porté le SYTEC 15 (SYndicat des Terri-toires de l'Est du Cantal) se poursuit. Cet outil de planification et d'anticipation terri-toriale pour les 15 prochaines années se précise depuis novembre dernier. En effet, le projet de SCOT a été arrêté par le comité syndical du SYTEC. Il est désormais consultable physiquement au siège du SYTEC, au "village des entreprises" de la ZA Roziers-Coren de Saint Flour, en Mairie (Document d'orientation et d'objectif), et consultable en ligne sur le site du SYTEC ou sur le site de notre commune.

Même si le projet se précise, le SCOT permet toujours à tous de s'exprimer, que ce soit au siège du SYTEC ou par courrier adressé au président du SYTEC.

Il n'est pas aisé de résumer le projet du SCOT en quelques lignes, mais globalement, il fait état des zones socio-économiques pour pouvoir fixer alors un cap d'amé-nagement du terri-toire.

Vous trouverez, à titre d'exemple, sur cette carte, les zones de notre commune identifiées et réper-toriées en plusieurs catégories : Trame verte pour les mi-lieux naturels terres-tres identifiés (en vert), trame bleue pour les milieux aquatiques ou humi-des (respectivement en bleu foncé ou bleu clair), les corridors écologiques forestiers ou bocagers (en rose) et les zones urbaines (en rouge).



Election municipales 2020

Les élections municipales auront lieu les dimanche 15 et 22 mars 2020 dans les quatre bureaux de vote habituels. C'est le chiffre INSEE de la "population municipale" qui classe Val d'Arcomie dans la catégorie des communes de moins de 1000 habitants dans le cas de cette élection (987 habitants pour la population municipale, 22 personnes comptées à part, soit 1009 habitants pour la population totale).

Il s'agira donc d'un scrutin plurinominal majoritaire à deux tours (pas d'obligation de parité sur les listes, pas d'obligation de liste entière, les bulletins sont décomptés individuellement comme cela avait lieu dans nos quatre anciennes communes).

Les éléments à retenir :

- 19 conseillers municipaux seront donc élus pour les 6 prochaines années
- Il y aura 5 adjoints au maximum
- 2 conseillers seront désignés conseillers communautaires
- L'inscription sur les listes électorales est désormais possible jusqu'à 6 semaines du scrutin (jusqu'au 7 février 2020) en Mairie ou en ligne. Chaque citoyen pourra s'inscrire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr). Il lui sera possible de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne à l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>



Dépôt des candidatures :

Les candidatures pour le premier tour pourront être déposées jusqu'au jeudi 27 février 2020 à la sous-préfecture de Saint Flour. La déclaration de candidature est individuelle. Plusieurs candidatures peuvent être déposées en un groupe par une personne mandatée.

Comme toujours, vous trouverez des textes de référence, guides et informations complémentaires sur le site internet de la commune.

Le site de la commune présentera les candidatures lorsqu'elles seront déposées et validées.

Suivi des projets

- Village de La Fage (commune déléguée de Saint-Just) : Enfouissement des réseaux et éclairage public terminés
- Villages de Pouzols et Champiols (commune déléguée de Faverolles) : Enfouissement des réseaux et éclairage public terminés
- Mise en conformité des captages d'eau : Les travaux du premier captage sont terminés (mise en réseau prochaine après analyse), les autres sont en cours.
- Etanchéité de la mairie annexe de Saint-Just : choix du maître d'œuvre effectué (cabinet Allègre-Echalier), demande de subvention en cours
- Aménagement d'accès dans les villages de Clavières d'Outre et de Faverolles : Travaux prévus au printemps
- Chemins ruraux : Plusieurs chemins ont été remis en état. Les autres suivront au printemps
- Salle des fêtes de Faverolles : Gros œuvre effectué, hors d'eau, isolation et cloisonnement terminé, finitions intérieures en cours



- Réseau de chaleur : gros œuvre effectué (les travaux de réseau qui concernent l'école se feront pendant les vacances scolaires)



- Salle des fêtes de Saint Marc : l'extension est terminée, le gros œuvre aussi. Escalier en cours de pose sur ces photos. Il reste les finitions (peintures, sols souples), la fin de l'électricité et la mise en service de la plomberie.



Brèves

Relais Wifimax

Un nouveau poteau relais de fourniture d'internet à très haut débit par onde radio (ce que l'on nomme Wifimax) sera posé route de Charmensac à Loubaresse. Il permettra, comme le relais déjà installé à Saint Just, de recevoir l'internet avec une qualité bien supérieure à l'ADSL classique (débit de 20 méga-octet/seconde).

L'opérateur agréé qui propose l'extension de ce service Wifimax est toujours l'entreprise Abeille Informatique de Cournon d'Auvergne (renseignements sur l'abonnement proposé sur le site "beeip.net"). La zone couverte par ce nouveau poteau concerne Charmensac, La Bessaire, Lair, Valadour, et par extension des habitations situées plus loin comme le bourg de Faverolles ou de Chaliers. Deux autres relais sont prévus bientôt pour desservir d'autres zones non couvertes à présent. A terme, une grande partie de la population de la commune pourra bénéficier du très haut débit grâce à cette alternative.

Changement de dirigeant à la base de voile de Mallet



Jacques Latapie, directeur de la base de loisirs Garabit-Mallet, a cessé ses fonctions à la tête de la structure multisport à l'automne. Son remplaçant est Antoine Tyliniski.

Aire de convivialité d'Auriac de Faverolles

Une aire de convivialité a été installée à l'entrée d'Auriac à l'initiative des riverains et avec l'accord et l'appui logistique de la municipalité. Cette aire est bordée de clôtures et de jardinières. Elle comporte un terrain de pétanque, des bancs et des tables. Les habitants se sont retrouvés pour apporter les dernières retouches et pour inaugurer cet espace de partage le 30 novembre 2019.



Pose d'une plaque "Monument Historique"

Le 29 novembre 2019 a eu lieu l'inauguration de la plaque "Monument Historique", reconnaissance attribuée en 2017 au viaduc de Garabit. La cérémonie a été présidée par Jean-Claude Gayssot, président des viaducs de l'extrême, ancien Ministre des Transports, Martine Guibert, vice présidente de la Région, et Isabelle Sima, préfet du Cantal, en présence de Pierre Jarlier et d'élus de la commune.



Rappel sur les chiens errants

Il a encore une fois été signalé des chiens errants sur notre commune. Ce sont souvent des chiens qui ont l'habitude de divaguer, dont les propriétaires sont identifiés, et qui peuvent occasionner des dégâts ou bien provoquer des incidents.

Ainsi, il est bon de rappeler que la divagation des animaux est depuis longtemps interdite par arrêtés municipaux des quatre communes déléguées. Des sanctions sont prévues dans certains cas, et dans tous les cas, les animaux en état de divagation sont sous la responsabilité de leurs propriétaires. Le préjudice qui peut découler d'un incident ou d'un accident provoqué par un chien est donc à la charge du propriétaire de l'animal incriminé.

Calendrier des Manifestations

Calendrier mis à jour en temps réel sur le site <http://valdarcomie.fr>

DATE	EVÈNEMENT	LIEU	ORGANISATEUR
dim 16 février 2020	Loto	Loubaresse, Salle Polyvalente	Foot St Just
ven 21 février 2020	Belote (20h30)	Loubaresse, Salle Polyvalente	APE Faverolles
sam 28 mars 2020	Fête de la Saint Patrick – Soirée bière, repas irlandais, musique	Loubaresse, Salle Polyvalente	APE Loubaresse
sam 18 avril 2020	Apéro concert et soirée moule frite	Loubaresse, Salle Polyvalente	APE Loubaresse
ven 1er mai 2020	Foire de Faverolles	Faverolles	Comité Faverolles
ven 26 juin 2020	Fête de l'école de Loubaresse – Repas savoyard	Loubaresse, Salle Polyvalente	APE Loubaresse